



Sixième Réunion annuelle des Présidentes de parlement  
Les Présidentes de parlement se mobilisent pour la  
santé maternelle, néonatale et infantile

Berne, 16 et 17 juillet 2010  
organisée par le Parlement suisse et l'Union interparlementaire



## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

*On trouvera dans la présente note des informations complémentaires sur le programme et les modalités pratiques de la réunion.*

### **Horaire de la réunion**

Le vendredi 16 juillet, la Réunion se tiendra de 10 à 12 heures et de 15 à 17 heures. La cérémonie d'ouverture se fera en présence de la Présidente du Conseil national suisse et du Président de l'Union interparlementaire. Elle sera suivie d'une allocution. Une photo de groupe des Présidentes de parlement sera prise à 13 h.45 devant le bâtiment du Parlement.

Le samedi 17 juillet, la Réunion commencera à 9 h.30 et s'achèvera à 13 heures.

Elle se tiendra à l'Assemblée fédérale suisse.

### **Réceptions**

#### Vendredi 16 juillet

- 13 heures Déjeuner offert par l'Assemblée fédérale suisse (Restaurant Galerie des Alpes, à l'Assemblée fédérale)
- 19 h.30 – 22 h.30  
Réception à Interlaken (hôtel Victoria-Jungfrau) donnée par la Présidente du Conseil national et la Présidente du Conseil des Etats  
Le transport des délégués hébergés à Interlaken sera assuré. Le départ se fera immédiatement après la fin de la Réunion.  
Le départ des bus pour les délégués séjournant dans un hôtel à Berne se fera à 18 h.45 devant l'Assemblée fédérale.

#### Samedi 17 juillet

- 13 heures Déjeuner offert par l'Assemblée fédérale suisse (Restaurant Galerie des Alpes, à l'Assemblée fédérale)

### **Participation**

Prendront part à la Réunion les catégories suivantes de participants et observateurs :

#### Participants

Les Présidentes de tous les parlements nationaux sont invitées. Dans le cas des parlements bicaméraux, la Présidente de chaque chambre est invitée. Les Présidentes d'Assemblées parlementaires régionales qui sont Membres associés de l'UIP sont également invitées.

## Observateurs

Représentants de l'UNICEF, d'UNIFEM, de l'OMS, de la Division de la promotion de la femme (ONU) et du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau né et de l'enfant (PNMCH).

## **Attribution des sièges**

Chaque délégation aura quatre sièges. Pour les parlements bicaméraux, les délégations composées de deux présidentes auront huit sièges. Il y aura dans la salle et les galeries de la Chambre des sièges supplémentaires pour les personnes accompagnant les délégations parlementaires.

Les délégations d'observateurs, qui ne devraient normalement pas compter plus de deux personnes, auront deux sièges.

## **Droit à la parole**

Ne prendront la parole que les Présidentes de parlement (et dans le cas des parlements bicaméraux, les Présidentes des deux chambres, le cas échéant), les Présidentes des Assemblées parlementaires officielles qui sont Membres associés de l'UIP et divers orateurs invités.

Chaque Présidente de Parlement aura droit à cinq minutes de temps de parole. Lorsque les deux Présidentes d'un parlement bicaméral souhaitent prendre la parole, elles auront chacune un temps de parole de quatre minutes.

Les Présidentes d'Assemblées parlementaires officielles qui sont Membres associés de l'UIP auront un temps de parole de cinq minutes.

Les observateurs ne pourront intervenir que lorsque les demandes de prise de parole des Présidentes auront été satisfaites.

Il n'y aura pas de liste d'orateurs établie à l'avance. Après la présentation d'un point de l'ordre du jour, la parole sera donnée aux participants pour questions et commentaires. Les participants pourront faire connaître leur souhait de prendre la parole en remplissant le formulaire d'inscription qu'ils trouveront sur leur pupitre et en le remettant aux huissiers qui le transmettront à la présidence de la Réunion.

Aucun équipement PowerPoint n'est prévu.

## **Résultat escompté**

A l'issue de la réunion, un bref document final sera publié. On y trouvera le résumé des conclusions et recommandations de la réunion.

## **Langues**

L'interprétation simultanée sera assurée en anglais, espagnol, français et russe. Une interprétation consécutive sera assurée pour l'arabe.

Les intervenants à la réunion s'exprimant dans une autre langue devront faire traduire leurs déclarations dans l'une des langues officielles ci-dessus et prévoir leur propre interprète. Cet interprète devra se mettre en relation avec un membre du secrétariat de la réunion une demi-heure avant le début de la séance afin d'en recevoir les indications appropriées.

## **Badges d'identification pour la Réunion**

Toutes les personnes officiellement inscrites à la Réunion seront accréditées par le Secrétariat de la Réunion et recevront un badge d'identification. Ces badges pourront être retirés à partir de 8 h.30 le vendredi 16 juillet au guichet d'inscription et d'information situé dans l'entrée principale de l'Assemblée fédérale suisse. Les membres du corps diplomatique qui souhaiteraient récupérer les badges au nom de la délégation de leur parlement devront être munis d'une autorisation officielle de la délégation à cette fin.

Les délégués sont aimablement informés qu'ils devront pénétrer dans l'Assemblée fédérale suisse par l'entrée principale située sur la place du Parlement. Les participants sont priés de présenter une pièce d'identité en cours de validité. Pour des raisons de sécurité, les badges devront être portés en permanence.

### **Guichet d'inscription et d'information**

Un guichet d'information et d'inscription sera mis en place dans l'entrée principale du Parlement suisse et sera ouvert comme suit :

- de 8 h.30 à 17 heures le vendredi 16 juillet 2010;
- de 8 h.30 à 13 heures le samedi 17 juillet 2010.

Toutes les informations sur la réservation de salles de réunion informelles et bilatérales, les messages et les documents dans les casiers des délégués, etc. pourront être obtenues au guichet d'inscription et d'information. Un jeu complet des documents de la réunion, y compris les invitations aux réceptions officielles, sera livré dans les chambres d'hôtel des délégués avant l'ouverture de la Réunion.

Les délégations recevront en outre une liste provisoire des participants. Toute modification à apporter à cette liste devra être signalée le plus tôt possible au guichet d'inscription et d'information.

### **Facilités**

Les facilités mises à la disposition de la Réunion par le Parlement suisse comprendront un bureau pour les délégués équipé d'ordinateurs et de photocopieurs, une cafétéria, et un bureau pour le personnel de l'UIP. Le déjeuner des délégués sera servi par le restaurant du Parlement suisse.

### **Médias**

L'accès à la salle de réunion sera réservé aux délégués officiels. Toutefois, un espace sera réservé dans les galeries aux journalistes accrédités et aux équipes de télévision. Les photographes et cameramen accrédités en tant que membres de la délégation du Parlement de leur pays seront autorisés à photographier et filmer pendant les séances.

### **Accueil**

Les missions permanentes à Genève et, le cas échéant, les ambassades à Berne sont invitées à solliciter des prestations d'accueil pour les Présidentes de parlement (personnalités de haut rang ou VIP) à l'arrivée et au départ, conformément à la pratique habituelle. Ces prestations se limiteront à une ou deux personnalités de haut rang et cinq personnes accompagnantes. Les représentations diplomatiques sont invitées à contacter les services VIP des aéroports suisses afin de finaliser les dispositions à prendre à l'arrivée et au départ.

Les délégués d'Etats qui n'ont pas de représentation diplomatique en Suisse sont invités à envoyer au Secrétariat de l'UIP l'itinéraire de vol détaillé de leur présidente afin que ces informations puissent être transmises au Service du Protocole de l'aéroport de Genève, qui prendra les dispositions nécessaires pour l'accueil de la Présidente à son arrivée.

Un service d'information de l'UIP situé dans le hall d'arrivée de l'aéroport de Genève prêterait assistance aux délégués qui n'ont pas accès au salon VIP.

### **Transport**

Les missions permanentes et/ou les ambassades à Berne sont priées d'accueillir leurs délégations respectives et d'en organiser l'acheminement jusqu'à leur destination. **Les parlements dont les Etats n'ont pas de représentation diplomatique en Suisse sont priés d'en aviser le Secrétariat de l'UIP.**

Lors de la réunion, une navette sera assurée entre les hôtels à Interlaken, le lieu de la réunion et les réceptions.

## **RAPPEL IMPORTANT: formalités d'entrée en Suisse - visas**

La Suisse est membre associé de l'Accord de Schengen et fait partie de l'espace Schengen. Pour les personnes qui doivent être munies d'un visa, les autorités suisses peuvent en délivrer un pour un séjour maximum de trois mois, généralement valable pour toute la zone Schengen.

La réglementation Schengen impose des délais plus longs pour la délivrance des visas. En conséquence, il est demandé aux délégations de soumettre leurs demandes **avant le 15 juin 2010**.

Les autorités suisses s'efforceront de traiter les demandes au plus vite mais elles ne peuvent garantir la délivrance des visas en cas de demande tardive.

## **Sécurité**

La sécurité à l'Assemblée fédérale relève des autorités fédérales et cantonales compétentes.

Les délégués accompagnés d'agents de sécurité armés sont priés de présenter une demande de permis de port d'arme selon la procédure usuelle.

## **Contacts**

### **Parlement suisse**

Délégation suisse auprès de l'UIP  
3003 BERNE  
Suisse  
Téléphone : +41 31 322 98 77  
Fax : +41 31 322 98 74  
Courriel : [ipu.uip@pd.admin.ch](mailto:ipu.uip@pd.admin.ch)

### **Secrétariat de l'UIP**

Siège  
Chemin du Pommier 5, CP 330  
1218 LE GRAND SACONNEX/GE  
Suisse  
Téléphone: +41 22 919 41 50  
Fax : +41 22 919 41 60  
Courriel : [postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)